

NOM DU PRODUIT : **NETTOYANT MULTISURFACES MOUSSE ACTIVE AEROSOL**CODE PRODUIT : **A839****RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE****1.1. Identificateur de produit :**

Nom du produit : **NETTOYANT MULTISURFACES MOUSSE ACTIVE AEROSOL**
Code produit : **A.839**
Conditionnement : **Carton de 6 aérosols de 400 ml**
Type de produit : **Mélange**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées : **Nettoyant surfaces**
Utilisations déconseillées : **Utilisations autres que celles identifiées pertinentes**

1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité :

Producteur/Fournisseur : **L'ARTISANERIE « ENTREPRISE ADAPTEE »**
Adresse : **74 avenue du Général de Gaulle
CS20096
18203 Saint Amand Montrond**
Tel : **+33.(0)2.48.63.71.00**
Fax : **+33.(0)2.48.96.72.26**
E-mail : **lartisanerie@apei.asso.fr**
Site internet : **www.apei.asso.fr**
Personne de contact : **lartisanerie@apei.asso.fr / +33.(0)2.48.63.71.00**

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

INRS/ORFILA : **+33 (0) 1.45.42.59.59**

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification du mélange :****2.1.1. Classification selon règlement CE n°1272/2008 modifié (CLP)**

Aérosol 1, H222, H229

Eye Irrit. 2, H319

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la Rubrique 16.

2.2. Eléments d'étiquetage :**2.2.1. Etiquetage selon Règlement CE n°1272/2008 modifié (CLP)****DANGER**

H222	Aérosol extrêmement inflammable
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition de récipient ou l'étiquette
P102	Tenir hors de portée des enfants
P103	Lire l'étiquette avant utilisation
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage
P261	Eviter de respirer les aérosols
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

NOM DU PRODUIT : **NETTOYANT MULTISURFACES MOUSSE ACTIVE AEROSOL**

 CODE PRODUIT : **A839**

P501 Eliminer l'emballage vide ou le récipient non utilisé en déchèterie ou dans les ordures ménagères conformément à la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers :

Propriétés PBT/vPvB (Annexe XIII) : Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

Ingrédients soumis à autorisation (Annexe XIV) : Le mélange ne contient pas de substances soumises à autorisation.

Autres : Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
3.1. Substances :

Non concerné.

3.2. Mélanges :
Description :

Nom Substance	CAS	CE	REACH	ID	CE 1272/2008	Concentration
Propane-2-OL	67-63-0	200-661-7	01-211945755 8-25	603-117-00-0	GHS02 GHS07 Dgr Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	10<=x%<25
Butane	106-97-8	203-448-7	01-211947469 1-32	601-004-00-0	Ghs02 GHS04 Dgr Flam. Gas 1, H220	2,5<=x%<10
(2-Méthoxyméthyl ethoxy) Propanol	34590-94-8	252-104-2	01-211945001 1-60			1<=x%<2,5
Propane	74-98-6	200-827-9	01-211948694 4-21	601-003-00-5	GHS02 GHS04 Dgr Flam. Gas 1, H220	1<=x%<2,5
Nitrite de Sodium	7632-00-0	231-555-9	01-211947183 6-27		GHS06 GHS09 GHS03 Dgr Ox. Liq. 3, H272 Acute Tox.3, H301 Eye Irrit.2, H319 Aquatic Acute 1, H400 M Acute= 1	0<=x%<1
Sodium N-Lauroyl Sarcosinate	137-16-6	205-281-5	01-211952778 0-39		GHS06 GHS05 Dgr Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 2, H330	0<=x%<1

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS
4.1. Description des premiers secours :
Conseils généraux :

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation :

Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Garder au repos. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette. En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin et montrer l'étiquette.

NOM DU PRODUIT : **NETTOYANT MULTISURFACES MOUSSE ACTIVE AEROSOL**CODE PRODUIT : **A839****En cas de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste. Si une gêne persiste, consulter sans délai un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Rincer à l'eau savonneuse.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :**En cas d'inhalation :**

Pas de données disponibles.

En cas de contact avec la peau :

Pas de données disponibles.

En cas de contact avec les yeux :

Contact pour les yeux : Irritant pour les yeux.

En cas d'ingestion :

Pas de données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traiter de façon symptomatique. Le traitement de la surexposition sera basé sur le contrôle des symptômes et de la condition clinique du patient. La gravité des lésions, le pronostic de l'intoxication dépendent directement de la concentration et de la durée d'exposition.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction :****Moyens d'extinction appropriés :**

Refroidir les emballages à proximité de flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pressions.

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- halons
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO₂)

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés :

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange :

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion : Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)
- oxyde d'azote (NO)
- dioxyde d'azote (NO₂)

Information sur les propriétés d'inflammabilité, voir section 9.

5.3. Conseil aux pompiers :

Classe d'inflammabilité : Inflammable

Protection contre l'incendie : Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz conviennent pour de petits feux.

Procédure spéciale : Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire isolants.

Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés, un appareil respiratoire individuel (ARI).

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NOM DU PRODUIT : **NETTOYANT MULTISURFACES MOUSSE ACTIVE AEROSOL**CODE PRODUIT : **A839**

Attention à l'accumulation de vapeurs inflammables.

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipements de protection : Eliminer toute source possible d'ignition et ventiler les locaux. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Pour les secouristes Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (se référer à la rubrique 8).

Isoler la zone. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs. Ventiler la zone. Appareil respiratoire autonome en milieu confiné/si oxygène insuffisant/en cas d'émanations importantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination de déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**6.3.1. Moyens appropriés pour le confinement**

Pas de données disponibles.

6.3.2. Moyens appropriés pour le nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.3.3. Autres informations

Pas de données disponibles.

6.4. Référence à d'autres Rubriques :

Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la rubrique 5.

Voir les mesures de protections sous les rubriques 7 et 8.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :****Mesure de protection :**

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Mesures pour prévenir un incendie :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Ne pas respirer les aérosols.

Eviter le contact du mélange avec les yeux.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Aucune donnée n'est disponible.

NOM DU PRODUIT : **NETTOYANT MULTISURFACES MOUSSE ACTIVE AEROSOL**

 CODE PRODUIT : **A839**
Stockage :

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Emballage :

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1. Paramètres de contrôle :
8.1.1. Exposition du travailleur

France (INRS – ED984 : 2016) :

CAS	VME-ppm	VME – mg/m ³	VLE - ppm	VLE – mg/m ³	Notes	TMP N°
67-63-0	-	-	400	980	-	84
106-97-8	800	1900	-	-	-	-
34590-94-8	50	308	-	-	*	84

Source : données fournisseur

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

NITRITE DE SODIUM (CAS : 7632-00-0)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Travailleurs

Inhalation

Effets systématiques à court terme

 2 mg de substance/m³

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Inhalation

Effets systémiques à long terme

 2 mg de substance/m³

(2-METHOXYMETHYLETHOXY) PROPANOL (CAS : 34590-94-8)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Travailleurs

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

65 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Inhalation

Effets systémiques à long terme

 310 mg de substance/m³

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Consommateurs

Ingestion

Effets systémiques à long terme

1,67 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

15 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

Inhalation

Effets systémiques à long terme

NOM DU PRODUIT : **NETTOYANT MULTISURFACES MOUSSE ACTIVE AEROSOL**CODE PRODUIT : **A839**

DNEL :	37,2 mg de substance/m ³
PROPANE -2-OL (CAS : 67-63-0)	
Utilisation finale :	Travailleurs
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	888 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	500 mg de substance/m ³
Utilisation finale :	Consommateurs
Voie d'exposition :	Ingestion
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	26 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	319 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	89 mg de substance/m ³
Concentration prédite sans effet (PNEC) :	
Nitrite de sodium (CAS : 7632-00-0)	
Compartiment de l'environnement :	Sol
PNEC :	0.000733 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Eau douce
PNEC :	0.0054 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau de mer
PNEC :	0.00616 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau à rejet intermittent
PNEC :	0.0054 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Sédiment d'eau douce
PNEC :	0.0195 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Sédiment marin
PNEC :	0.0223 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Usine de traitement des eaux usées
PNEC :	21 mg/l
Concentration prédite sans effet (PNEC) :	
(2-METHOXYMETHYLETHOXY) PROPANOL (CAS : 34590-94-8)	
Compartiment de l'environnement :	Sol
PNEC :	2,74 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Eau douce
PNEC :	19 mg/l

NOM DU PRODUIT : **NETTOYANT MULTISURFACES MOUSSE ACTIVE AEROSOL**CODE PRODUIT : **A839**

Compartiment de l'environnement : PNEC :	Eau de mer 1,9 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Eau à rejet intermittent 190 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Sédiment d'eau douce 70,2 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Sédiment marin 7,02 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Usine de traitement des eaux usées 4168 mg/l
PROPANE-2-OL (CAS : 67-63-0) Compartiment de l'environnement : PNEC :	Sol 28 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Eau douce 140,9 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Eau de mer 140,9 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Eau à rejet intermittent 140,9 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Usine de traitement des eaux usées 2251 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition :

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

8.2.1. Mesures de protection individuelle

Protection des yeux / du visage :

Eviter le contact avec les yeux. Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection des mains :

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374. La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail. Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physique nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

-Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

Caractéristiques recommandées :

-Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

NOM DU PRODUIT : **NETTOYANT MULTISURFACES MOUSSE ACTIVE AEROSOL**CODE PRODUIT : **A839****Protection du corps :**

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Pictogrammes d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :

**8.2.2. Mesures de protection de l'environnement**

Voir rubrique 6, 7, 12 et 13.

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :**

Etat physique :	Liquide fluide Aérosol
Opacité :	Limpide
Couleur :	Incolore
pH :	6,01 +/- 1,0 Neutre
Point d'ébullition :	100°C
Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) :	1,5
Danger d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) :	10
Propriétés comburantes	Non comburant
Pression de vapeur (50°C) :	Supérieure à 300 kPa (3 bar)
Densité :	982 g/L à 20°C Méthode de détermination de la densité : ISO 3507 (Verrerie de laboratoire – Pycnomètres).
Hydrosolubilité :	Soluble
Point / Intervalle de fusion :	Non précisé
Point / Intervalle d'auto-inflammation :	Non précisé
Point / Intervalle de décomposition :	Non précisé
Chaleur chimique de combustion :	Non précisé
Temps d'inflammation :	Non précisé
Densité de déflagration :	Non précisée
Distance d'inflammation :	Non précisée
Hauteur de flamme :	Non précisée
Durée de flamme :	Non précisée

9.2. Autres informations :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE**10.1. Réactivité :**

Pas de données disponibles.

10.2. Stabilité chimique :

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter :

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électroniques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter :

NOM DU PRODUIT : **NETTOYANT MULTISURFACES MOUSSE ACTIVE AEROSOL**CODE PRODUIT : **A839**

- l'échauffement
- la chaleur
- le gel
- des flammes et surfaces chaudes
- températures élevées supérieures à 50°C. Source d'étincelles ou d'ignition.

10.5. Matières incompatibles :

- Acides ou bases pouvant attaquer le boîtier
- Humidité excessive pouvant entraîner une corrosion extérieure

10.6. Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)
- oxyde d'azote (NO)
- dioxyde d'azote (NO₂)

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques :**

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible au-delà d'une période d'observation de 21 jours.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

11.1.1. Informations sur les substances :**Toxicité aiguë :**

SODIUM N-LAUROYL SARCOSINATE (CAS : 137-16-6)

- Par voie orale : DL50>5000 mg/kg
Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)
- Par inhalation : CL50 = 0,50 mg/l
Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)
Durée d'exposition : 4 h

NITRITE DE SODIUM (CAS : 7632-00-0)

- Par voie orale : DL50 = 180 mg/kg
Espèce : Rat

(2-METHOXYMETHYLETHOXY) PROPANOL (CAS : 34590-94-8)

- Par voie orale : DL50>5000 mg/kg
Espèce : Rat
- Par voie cutanée : DL50 = 9510 mg/kg
Espèce : Lapin
Autres lignes directrices
Autres lignes directrices

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

NITRIDE DE SODIUM (CAS : 7632-00-0)

- Irritation : Score moyen = 0
Effet observé : Irritation globale
Durée d'exposition : 24 h
OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau).

SODIUM N-LAUROYL SARCOSINATE (CAS : 137-16-6)

- Corrosivité : Aucun effet observé
Espèce : Lapin
OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau)
- Irritation : Score moyen = 2,8
Effet observé : Indice d'irritation cutanée primaire (IICP)
Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 72 h

NOM DU PRODUIT : **NETTOYANT MULTISURFACES MOUSSE ACTIVE AEROSOL**CODE PRODUIT : **A839**

OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau)

(2-METHOXYMETHYLETHOXY) PROPANOL (CAS : 34590-94-8)

Corrosivité : Aucun effet observé

Irritation : Aucun effet observé

Score moyen <1,5

Espèce : Lapin

Autres lignes directrices

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

NITRITE DE SODIUM (CAS : 7632-00-0)

Rougeur de la conjonctive : 2 <=Score moyen < 2.5 et effets totalement réversibles en deçà des 21 jours d'observation

Espèce : Lapin

Durée d'exposition : 24 h

OCDE Ligne directrice 405 (effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

SODIUM N-LAUROYL SARCOSINATE (CAS : 137-16-6)

Provoque des lésions oculaires graves

Opacité cornéenne : Score moyen >=3

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

Iritis : Score moyen >1,5

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

La substance produit sur un animal au moins, des effets sur la conjonctive qui n'apparaissent pas comme réversibles ou qui ne sont pas totalement réversibles pendant la période d'observation qui est normalement de 21 jours.

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directive 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

La substance produit sur un animal au moins, des effets sur la conjonctive qui n'apparaissent pas comme réversibles ou qui ne sont pas totalement réversibles pendant la période d'observation qui est normalement de 21 jours.

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directive 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

SODIUM N-LAUROYL SARCOSINATE (CAS : 137-16-6)

Test de maximisation chez le cobaye (GMPT : Guinea Non sensibilisant. Pig Maximisation Test) :

Espèce : Porc de Guinée

Autres lignes directrices

Mutagénicité sur les cellules germinales :

(2-METHOXYMETHYLETHOXY) PROPANOL (CAS : 34590-94-8)

Aucun effet mutagène

Mutagénèse (in vivo) : Négatif

Mutagénèse (in vitro) : Négatif

Cancérogénicité :

(2-METHOXYMETHYLETHOXY) PROPANOL (CAS : 34590-94-8)

Test de cancérogénicité : Négatif

Aucun effet cancérogène

Toxicité pour la reproduction :

(2-METHOXYMETHYLETHOXY) PROPANOL (CAS : 34590-94-8)

Aucun effet toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certain organes cibles –exposition répétée :

(2-METHOXYMETHYLETHOXY) PROPANOL (CAS : 34590-94-8)

Par voie orale : C = 1000 mg/kg poids corporel/jour

Durée d'exposition : 90 jours

Par voie cutanée : C = 4750 mg/kg poids corporel/jour

Durée d'exposition : 90 jours

Par inhalation : C = 300 ppmV/6h/jour

Durée d'exposition : 90 jours

NOM DU PRODUIT : **NETTOYANT MULTISURFACES MOUSSE ACTIVE AEROSOL**

 CODE PRODUIT : **A839**
11.1.2. Mélange :

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 67-63-0 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et Sécurité) :

-Propane-2-ol (CAS 67-63-0) : Voir la fiche toxicologique n°66.

-Nitrite de sodium (CAS 7632-00-0) : Voir la fiche toxicologique n°169.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES
12.1. Toxicité :

	Poissons	Crustacés	Algues
Sodium N-Lauroyl Sarcosinate (CAS : 137-16-6)	CL50 = 107 mg/l Espèce : Brachydanio rerio Durée d'exposition : 96 h OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)	CE50 = 29,7 mg/l Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)	CEr50 = 79 mg/l Espèce : Desmodesmus subspicatus Durée d'exposition : 72 h OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)
Nitrite de sodium (CAS : 7632-00-0)	CL50 = 0.54 mg/l Facteur M = 1 Espèce : Oncorhynchus mykiss Durée 96 h	CE50 = 15.4 mg/l Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)	CEr50 >= 100 mg/l Espèce : Scenedesmus subspicatus Durée d'exposition 72 h OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)
(2-Méthoxyméthylethoxy) Propanol (CAS : 3459069069468)	CL50 > 1000 mg/l Espèce : Poecilia reticulata Durée d'exposition : 96 h	CE50 = 1919 mg/l Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h NOEC > 0,5 mg/l Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 21 jours	CEr50 > 969 mg/l Espèce : Pseudokirchnerella subcapitata Durée d'exposition : 96 h

12.2. Persistance et dégradabilité :

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) N°648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse.

12.2.1. Substances

SODIUM N-LAUROYL SARCOSINATE (CAS : 137-16-6)

Biodégradation : Rapidement dégradable

(2-METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL (CAS : 34590-94-8)

Biodégradation : Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation :
12.3.1. Substances

(2-METHOXYMETHYLETHOXY)PROPANOL (CAS : 34590-94-8)

 Coefficient de partage octanol/eau : log K_{ow} = 1.01

12.4. Mobilité dans le sol :

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Pas de données disponibles.

12.6. Autres effets néfastes :

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **NETTOYANT MULTISURFACES MOUSSE ACTIVE AEROSOL**

 CODE PRODUIT : **A839**
RUBRIQUE 13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION

Une gestion appropriée des déchets de mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthode de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'aire, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballage souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Dispositions locales :

Boîtier métallique recyclable. Elimination avec les ordures ménagères si l'article possède un point éco-emballage sinon remettre les déchets à un récupérateur agréé.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2013 – IMDG 2012 – OACI/IATA 2014)

14.1. Numéro ONU :

1950

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies :

UN1950=AEROSOLS inflammables

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

Classification :



2.1

14.4. Groupe d'emballage :

-

14.5. Dangers pour l'environnement :

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	2	5F	-	2,1	-	1L	190 327 344 625	EO	2	D
IMDG	Classe	2°Etiqu	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ			
	2,1	See SP63	-	SP277	F-D,S-U	63 190 277 327 344 959	E0			
IATA	Classe	2°Etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ	
	2,1	-	-	203	75 kg	203	150 kg	A145 A167 A145A167 A802	E0	
	2,1	-	-	Y203	30 kg G	-	-	A145A167 A802	E0	

NOM DU PRODUIT : **NETTOYANT MULTISURFACES MOUSSE ACTIVE AEROSOL**CODE PRODUIT : **A839**

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.
Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :
Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :****Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive n°75/734/CEE modifiée.

Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- 5% ou plus, mais moins de 15% de : hydrocarbures aliphatiques
- parfums
- fragrances allergisantes : (r)-p-mentha-1,8-diène

Tableau des maladies professionnelles selon le Code du travail français :

N° TMP	Libellé
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usages professionnel :
84	Hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

Classification française des ICPE :

N° ICPE Désignation de la rubrique
4320 Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 des gaz

15.2. ÉVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS**16.1. Procédure employée pour déterminer la classification selon le règlement CE n°1272/2008 (CLP) :**

Classification	Justification
Aérosol 1, H222 – H229	Données mélange
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

NOM DU PRODUIT : **NETTOYANT MULTISURFACES MOUSSE ACTIVE AEROSOL**

 CODE PRODUIT : **A839**
16.2. Texte intégral des catégories de danger et des phrases H abrégées reporté des Rubriques 2 et 3

Texte abrégé	Texte intégral
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs très inflammables de catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritant pour les yeux catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique catégorie 3
Flam. Gas 1	Gaz inflammable catégorie 1
Ox. Liq 3	Liquides comburants catégorie 3
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë catégorie 3
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, danger aigu catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves catégorie 1
Acute Tox. 2	Toxicité aiguë catégorie 2
H220	Gaz extrêmement inflammable
H225	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
H272	Peut aggraver un incendie comburant
H301	Toxique en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques

16.3. Historique des modifications apportées à la Fiche de Données de Sécurité :

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
5	24/04/2013	Mise à jour	ARCHEZ CONSEIL	Responsable QHSE
7	20/11/2018	Mise à jour	Dossier Central	Sistina Conseils/Responsable QHSE

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux indiqués.

Fait par Dossier Central

Visa :

Validé par N.MIALOT Responsable Q.H.S.E.

Visa :